

CONDITIONS PARTICULIERES
SERVICE D'ACCES INTERNET WIFIMAX
Version du 22 décembre 2017

1. OBJET ET PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières complètent les termes et conditions des Conditions Générales, s'agissant des Offres WIFIMAX.

2. DEFINITIONS

Antenne : Antenne extérieure permettant de capter le signal WIFIMAX.

Kit WIFIMAX : Matériel, mis à disposition ou vendu au Client par Nordnet, dans les conditions et tarifs visés sur le Bon de commande et le Site Nordnet, et composé de :

- une Antenne avec tête d'émission/réception Internet intégrée
- un boîtier d'alimentation
- un support de fixation
- 2 câbles RJ45
- Un guide d'installation pour installer vous-même votre parabole

Opérateur AUVERGNE TRES HAUT DEBIT : Société qui assure l'exploitation du réseau WIFIMAX.

Téléphonie par Internet ou Voix sur IP ou VoIP : Service permettant au Client de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP.

WIFIMAX : Solution de connexion à Internet, permettant de se connecter en haut débit par voie hertzienne.

Pack : Offre au sein de laquelle le Kit WIFIMAX est mis à disposition du Client.

Zone de couverture : Zone du territoire français métropolitain au sein de laquelle le Service d'accès à Internet par technologie WIFIMAX est accessible (sous réserve du respect des conditions d'éligibilités et contraintes générées par cette technologie notamment environnementales). La Zone de couverture concerne 72 communes situées dans la Région Auvergne.

3. DESCRIPTION DE L'OFFRE

3.1 Conditions de souscription

Le Service est réservé aux seuls habitants de la Zone de couverture, pour un usage résidentiel.

Vous pouvez, cependant, Vous situer dans la Zone de couverture, et pour autant, ne pas pouvoir bénéficier du Service souscrit en raison de la configuration de votre environnement, notamment en cas d'obstacles physiques entre votre Antenne et la station WIFIMAX.

Votre éligibilité au Service sera vérifiée par Nordnet sur la base des informations que Vous aurez communiquées, et confirmée lors de l'installation de votre antenne à l'issue du teste réalisé à cette occasion.

Nordnet ne pourra être tenue responsable d'un défaut d'éligibilité liée à la fourniture d'informations erronées par le Client, à l'environnement du lieu d'installation, et à la couverture par la station WIFIMAX.

3.2 Principes généraux

L'Offre comprend notamment :

- un Service d'accès à Internet par WIFIMAX. Nordnet utilise pour la fourniture du Service d'accès Internet par WIFIMAX, les services de l'Opérateur.
- un Service de Téléphonie par Internet (forfait différent selon l'Offre choisie),
- 6 adresses email
- un logiciel de contrôle parental.

Il est indispensable de disposer d'une Antenne compatible avec le service fourni par l'Opérateur pour bénéficier du Service. Une Antenne compatible est incluse dans le Kit WIFIMAX loué ou vendu dans le cadre du Service aux conditions et tarifs visés sur le Site Nordnet ou sur le Bon de commande.

Dans le cadre du service, est exclue toute utilisation de type mise à disposition de serveur de messagerie (hors souscription de produit complémentaire éventuellement proposées par Nordnet et permettant ce type d'utilisation).

Le Service ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre-service, espaces de type « Cyber », salons de démonstration temporaires ou permanents, à moins que Vous en ayez été expressément autorisé par Nordnet.

Le Service n'est pas adapté à des utilisations spécifiques d'Internet nécessitant notamment un débit important.

Ainsi, le Service n'est notamment pas adapté, aux applications nécessitant un temps de réponse très rapide (comme les jeux vidéo en réseau par exemple), au téléchargement soutenu (Peer2Peer, VOD...) et à toute utilisation ne supportant pas le temps de transit lié aux contraintes d'une transmission par voie hertzienne (sites nécessitant une forte sollicitation du réseau tels que ceux proposant des transactions commerciales en ligne ou proposant des services peer-to-peer ou des services de téléchargement ou de télésurveillance).

Vous vous interdisez d'exercer par le biais du Service une activité à risque, c'est-à-dire une activité qui implique le stockage, la réception ou la transmission de données ou la mise en œuvre d'applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que équipement de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut, et notamment les installations nucléaires, la navigation et/ou communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux et notamment les appareils de réanimation ou les systèmes de contrôle de la sécurité des biens et des personnes, les systèmes d'armement.

Nordnet ne sera pas tenue de faire une quelconque vérification à ce titre.

En cas de préjudice subi en relation avec une activité interdite, la responsabilité de Nordnet ne pourra être engagée.

3.3 Débit de données échangées

1) Principes généraux

Le Service permet d'accéder à Internet selon un débit maximum théorique de connexion compris entre 4 Mégabits par seconde en émission et 18 Mégabits par seconde en réception.

Cependant, Vous êtes informé que le signal WIFIMAX peut être perturbé par d'autres signaux hertziens, des obstacles et ainsi entraîner une limitation de votre débit voire éventuellement des coupures de Service.

2) Limitation du débit alloué

Vous êtes informé que le débit peut être réduit notamment en période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des utilisateurs du réseau WIFIMAX (congestion). En conséquence, les applications impliquant une utilisation intensive de la bande passante, telles que la lecture de vidéos en streaming ou le téléchargement de fichiers, pourront être ralenties plus que les autres applications (la qualité des vidéos peut être réduite et/ou les vidéos peuvent être interrompues, le temps de téléchargement de fichiers peut être plus long). En outre, afin de mieux répartir la bande passante entre les utilisateurs du Service, des règles destinées à atténuer les effets de la congestion pourront être mises en place par Nordnet.

En outre, Vous êtes informés que la priorité est accordée à une utilisation du Service via certains protocoles internet (http en particulier). Par conséquent, l'utilisation du Service via des protocoles internet considérés comme non prioritaires (protocoles de peer to peer par exemple) peut ralentir le débit dont Vous bénéficiez pour cette utilisation particulière. De même, une utilisation excessive du trafic générée par ces protocoles peut entraîner un ralentissement du débit voire la suspension du Service.

3.4 – Accès au Service

L'accès au Service est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

- La souscription à l'Offre

Nordnet Vous recommande de vérifier, avant la souscription au Service, que la géographie et la configuration des lieux Vous permettent de satisfaire les conditions d'éligibilité et que juridiquement, Vous avez la possibilité que soit installée, au lieu prévu, une Antenne.

- L'installation du Matériel

La Parabole fournie dans le Kit WIFIMAX vendue ou mise à disposition par Nordnet est pré-paramétrée pour fonctionner avec le Service de Nordnet.

Nordnet attire votre attention sur le fait que la Parabole, élément extérieur souvent placé en hauteur, peut causer des dommages par sa chute et que son installation par un professionnel peut limiter les risques à ce titre.

Nordnet attire votre attention sur le fait que le Kit WIFIMAX, une fois installé, risque de ne pas pouvoir être désinstallé ou seulement en détériorant le support sur lequel il a été fixé (toiture, mur, etc.). Si Vous êtes locataire du lieu concerné par l'installation du Kit WIFIMAX, ou si le lieu d'installation est classé, une telle installation peut nécessiter l'accord préalable de votre bailleur.

L'installation des logiciels et du modem/routeur NordnetBox ou de tout autre Matériel à votre micro-ordinateur relèvent de votre responsabilité.

- La réception des identifiants

L'accès au Service est possible à la date de réception par le Client des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie et, une fois l'installation de l'antenne et de la NordnetBox réalisée.

- L'activation du Service

Il Vous appartient d'activer le Service à partir de votre micro-ordinateur connecté à l'Antenne, une fois l'installation réalisée. Il est nécessaire que votre micro-ordinateur réponde le cas échéant à la configuration minimale visée sur la documentation fournie ou disponible sur simple demande auprès de Nordnet.

3.5 - Matériel

Selon la formule d'abonnement choisie, le Kit WIFIMAX est mis à disposition pendant la durée du Contrat, ou peut être vendu par Nordnet, aux conditions et tarifs visés sur le Bon de commande.

De plus, un modem/routeur NordnetBox est mis à votre disposition aux conditions et tarifs visés sur le Bon de commande, ce qui Vous permettra notamment de bénéficier du Service de Téléphonie par Internet et de Vous connecter à Internet sans fil (WIFI).

Comme indiqué au sein de l'article 12.2 des Conditions Générales, il est rappelé que le Client supporte et assure la charge des risques de détérioration ou de disparition du Matériel mis à disposition, notamment en cas d'intempéries. Il appartient donc au Client de veiller à l'entretien régulier du Matériel afin de le maintenir en bon état de fonctionnement.

Dans le cadre de la mise à disposition du Matériel (NordnetBox et Kit WIFIMAX), ce dernier reste la propriété pleine et entière de Nordnet et doit donc être restitué à la fin du Contrat ou en cas de changement éventuel.

3.6 Téléphonie par Internet

Ce Service nécessite que le Client utilise le modem/routeur NordnetBox.

3.6.1 Présentation

- Communications incluses

Le Client bénéficie du Service de VoIP. Selon l'Offre choisie le forfait comprend :

- « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » (Corse incluse) : ce forfait inclut les communications vers les numéros fixes de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros spéciaux, numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par Nordnet, consultation du journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués) et du suivi de votre consommation sur votre Espace Abonné, et de la réception par Courrier électronique de vos messages vocaux ;
- « Illimité vers les Fixes et Mobiles de France Métropolitaine et 50 destinations ». Ce forfait inclut les communications visées au sein du forfait « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » visé ci-dessus et permet également au Client d'appeler :
 - les téléphones fixes de l'étranger (43 destinations voir annexe 1),
 - les téléphones mobiles français (de type 06 et 07) et étrangers (7 destinations, voir annexe 1).

Il est précisé qu'indépendamment de l'Offre souscrite, chaque appel est limité à quatre heures de communication par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite).

- Communications hors forfait

Vous pouvez appeler les numéros spéciaux (notamment numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), lesquels sont facturés à la consommation selon les tarifs accessibles sur le Site Nordnet et en annexe des présentes.

Toute communication hors forfait ou hors des destinations définies au sein du forfait seront facturées à la seconde, sauf pour les numéros spéciaux qui sont facturés à la minute, aux tarifs en vigueur, fonction des destinations d'appels ou du numéro spécial appelé et un coût de mise en relation, variable en fonction de la destination de l'appel ou du numéro spécial appelé, sera

également ajouté pour chaque appel passé hors forfait. Les tarifs et coûts de mise en relation applicables sont définis sur le Site Nordnet et en annexe des présentes.

S'agissant des appels vers les numéros spéciaux (notamment numéros permettant l'accès à un service à valeur ajoutée et numéros courts), un prix destiné à rémunérer la prestation de service obtenue en appelant ce numéro pourra Vous être facturé (ce prix est déterminé par le fournisseur du service ainsi appelé).

3.6.2 La ligne téléphonique IP

Le Service VoIP Vous permet de disposer d'une ligne téléphonique sur IP qui vient en complément de votre ligne de téléphonie classique. Un nouveau numéro de téléphone de type 09xxxxxxx Vous sera attribué par Nordnet sauf demande de portabilité.

Nordnet pourra éventuellement modifier le numéro de téléphone attribuer sous la forme 09xxxxxxx du Client pour motifs légitimes, notamment si l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) impose une telle modification.

Cette ligne téléphonique Vous permettra d'être appelé par toute personne, moyennant le coût d'un appel local (pour tout appel depuis un poste fixe national et sous réserve de l'éventuel surcoût appliqué par l'opérateur de l'appelant) mais également d'appeler l'ensemble des postes fixes dans les limites visées ci-dessus.

Vous êtes informé que les appels entrants ou sortants vers un numéro court, spécial ou IP (de type 08xxxxxxx ou 09xxxxxxx,) ne pourront être transmis que s'il existe un protocole d'accord entre les différents opérateurs permettant cet acheminement. Il est donc possible que les appels émis ou reçus depuis ces numéros particuliers puissent ne pas aboutir.

Le Client est informé du fait que le Service de VoIP inclus dans l'Offre implique qu'il est susceptible de figurer au sein des différents services d'annuaires universels, à moins qu'il ne notifie son opposition à Nordnet (cf. article « Notifications »).

3.6.3 Utilisation du Service de Téléphonie IP

L'utilisation du Service VoIP ne peut se faire que dans le cadre d'un usage normal ou professionnel limité. Il ne pourra en aucun cas être relié à un appareil de type télécopie ou télésurveillance. A défaut, Nordnet se réserve le droit de bloquer, voire de résilier l'accès au Service VoIP dans les conditions définies à l'article 17 « Blocage » des Conditions Générales.

IMPORTANT : Les appels à destination des services d'urgence (tels que, par exemple, services de police, pompiers, SAMU, etc.) sont automatiquement dirigés vers le centre d'intervention correspondant à la localisation géographique de votre adresse d'installation portée à la connaissance de Nordnet lors de votre souscription au Service VoIP. Il est donc nécessaire, en cas de modification de l'une ou l'autre de vos coordonnées, et notamment de votre adresse d'installation, que Vous en avertissiez au préalable et par écrit Nordnet. A défaut, Nordnet ne pourra être tenue pour responsable de l'acheminement des appels d'urgence vers un centre d'intervention éloigné de votre situation effective.

Nordnet Vous conseille de maintenir une ligne téléphonique classique en complément de celle qui Vous est fournie dans le cadre du Service VoIP, notamment pour les situations d'urgence.

3.6.4 Qualité de la communication

Vous êtes informé du fait que la qualité de l'écoute et de la communication en général peut être moindre par rapport à la qualité d'une ligne téléphonique classique.

3.6.5 Réception de vos messages vocaux

Vous pouvez consulter les messages vocaux qui Vous sont laissés via votre ligne téléphonique IP :

- en composant le 888 sur votre ligne téléphonique IP ou,
- les recevoir par Courrier électronique. Le cas échéant, ces messages Vous seront adressés sur votre Adresse principale sous réserve d'un paramétrage adapté à cet effet.

Vous devez également le cas échéant paramétrer vos antivirus, antispam et firewall. Si le paramétrage de vos antivirus, antispam et firewall empêche la réception par Courrier électronique de vos messages vocaux, Nordnet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une incompatibilité technique entre ces outils de protection et le service de réception par Courrier électronique de vos messages vocaux.

3.6.7 Portabilité

Si Vous souhaitez conserver le numéro de téléphone qui Vous est fourni dans le cadre du Service et changer d'opérateur téléphonique, votre demande devra être adressée par Nordnet.

3.7 Utilisation conforme du Service

Nordnet Vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 336-3 du Code de propriété intellectuelle, « *La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.*

Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1. »

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et par l'intermédiaire de Nordnet, une recommandation Vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.

Si dans les six (6) mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous adresser une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, la HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constaterait que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet pourrait Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe.

Par ailleurs, si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits de propriété intellectuelle via votre accès à Internet, le juge pourra Vous condamner à une peine pouvant aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'un (1) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Nordnet rappelle enfin que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et qu'une offre légale est accessible sur Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

3.8 Contrôle Parental

Il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les enfants ayant accès au(x) micro-ordinateur(s) connecté(s) à Internet à raison des contenus qu'ils sont susceptibles de visualiser sur le réseau Internet.

A ce titre, Nordnet Vous conseille l'installation d'un logiciel de Contrôle Parental et vous proposant gratuitement le téléchargement et l'utilisation pour la durée de votre abonnement au Service. Ce logiciel est téléchargeable depuis votre Espace Abonné Nordnet. Les conditions applicables (Conditions particulières « Produit de sécurité ») sont disponibles sur le Site Nordnet ou sur simple demande auprès de Nordnet.

3.9 Courrier électronique

3.9.1 - Adresses électroniques

Nordnet met à votre disposition une adresse électronique, appelée « Adresse principale », qui est définie de la manière suivante : nom.prenom@nordnet.fr. Cette adresse Vous est communiquée personnellement lors de l'envoi de vos Identifiants de messagerie.

Vous pouvez demander la création d'adresses électroniques supplémentaires directement en ligne sur le site www.nordnet.fr, au sein de votre Espace Abonné, ou en contactant Nordnet comme indiqué à l'article 23 « Notifications » des Conditions Générales.

Au-delà de cinq (5) adresses électroniques supplémentaires, Nordnet pourra Vous demander une participation financière (tarification disponible sur simple demande auprès de Nordnet).

Vous pouvez également opter sur toute ou partie de ces adresses pour l'option Gigaboite offrant un (1) Gigaoctet d'espace de stockage supplémentaire et de la possibilité d'envoyer des messages de taille plus importante.

Pour ces adresses supplémentaires, Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute.

Par ailleurs, Nordnet se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de Nordnet. Toutefois, Nordnet ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à Nordnet que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, Nordnet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer ou de supprimer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

L'attribution d'une adresse électronique telle que vous l'avez demandée ne prive pas Nordnet de son droit de la bloquer ou de la supprimer ultérieurement à l'occasion d'une vérification de sa part.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, Nordnet bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à votre égard d'aucun dédommagement.

Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de Contrat si Nordnet change de nom, notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès à Internet existant. Le cas échéant, Vous serez invités à la modifier dans les conditions qui Vous seront précisées.

3.9.2 - Consultation de votre courrier électronique

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages. Ces moyens ne sont pas reliés entre eux.

Ainsi, lorsque Vous consultez vos messages à partir du service « Votre messagerie » ou « MobileMail » (décrits ci-dessous), ils sont automatiquement téléchargés sur « Votre messagerie » ou « MobileMail » et Vous ne pourrez pas les visualiser sur votre boîte aux lettres électronique lors d'une connexion à partir de votre micro-ordinateur, à moins d'effectuer un transfert manuel.

Nordnet met à votre disposition un service en ligne de messagerie appelé « Votre messagerie », accessible à l'aide de vos identifiants de messagerie, dans la rubrique « Votre messagerie » du site www.nordnet.fr. Ce service Vous permet de consulter vos Courriers électroniques, depuis tout ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur et ce quel que soit l'endroit où il se trouve. Lorsque Vous vous connectez à ce service via un appareil mobile (Smartphone ou tablette sous iOS (iPhone/iPad), Android et Windows Phone), Vous êtes automatiquement dirigé vers une version du service « Votre messagerie » qui est adaptée aux mobiles (« MobileMail »).

La consultation de vos messages nécessite un paramétrage de votre système de réception de messages de votre micro-ordinateur et/ou de votre appareil mobile (voir conditions fixées par votre système).

Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du Courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

3.9.3 - Acheminement des Courriers électroniques

La délivrance d'un Courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de Nordnet liées à la nature du réseau Internet ou à l'action des autres fournisseurs d'accès à Internet ou prestataires utilisant le réseau, que la transmission d'un Courrier électronique puisse être différée dans le temps.

Sauf si sa faute est avérée, la société Nordnet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Nordnet Vous recommande de manière générale, de doubler l'envoi du Courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important, afin de conserver une preuve de votre envoi et/ou de solliciter de son destinataire, un message de réception.

Nordnet se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à quinze (15) Mo (Méga Octets) ou vingt-cinq (25) Mo (en cas d'option Gigaboite) pour les boîtes aux lettres classiques. Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

Nordnet se réserve le droit de ne pas envoyer les messages dont la taille est supérieure à vingt-cinq (25) Mo (Méga Octets) et deux-cent-cinquante (250) Mo (en cas d'option Gigaboite). Le cas échéant, Vous serez averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

3.9.4 - Stockage des Courriers électroniques

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à deux-cent-cinquante (250) Mo (Méga Octets) par adresse électronique et un (1) Gigaoctet (en cas d'option Gigaboite)

Une fois l'espace maximal atteint, les Courriers électroniques que Vous avez reçus pourront être bloqués et n'apparaîtront pas dans votre boîte à Courriers électroniques. Il Vous appartient de veiller à conserver de la place en effectuant les archives, sauvegardes ou suppressions nécessaires.

De plus, nous vous conseillons d'archiver ou de sauvegarder sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe, les Courriers électroniques émis ou reçus que Vous estimez importants.

Enfin, pour maintenir la sécurité du réseau et ne pas perturber le service de messagerie fourni aux utilisateurs, Nordnet vous informe qu'il peut être nécessaire, une fois par semestre, de supprimer tout ou partie des messages restés bloqués depuis plus de six (6) mois sur ses serveurs et qui n'ont pas pu être acheminés en tant que Courriers électroniques sur votre messagerie faute de place ou faute d'activation de votre messagerie.

3.10 Services associés de protection de la messagerie

Les adresses de Courriers électroniques mises à disposition par Nordnet dans le cadre du Contrat bénéficient d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les Courriers électroniques dangereux et/ou indésirables sous réserve que les messages transitent effectivement par les serveurs de Nordnet (selon le paramétrage choisi par le Client pour son système de messagerie). Ces Services associés ne protègent pas votre micro-ordinateur et ses applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au Service de messagerie, installé sur votre micro-ordinateur peut éventuellement entrer en conflit avec les Services antivirus et/ou anti spam de messagerie proposés par Nordnet.

Par ailleurs, Vous êtes informé que les Courriers électroniques qui Vous sont adressés par le biais du Service de messagerie Nordnet sont vérifiés en fonction de paramètres prédéfinis par Nordnet par différents programmes automatiques et qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son Utilisateur.

3.10.1 - L'antivirus de messagerie

En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé et sera supprimé de votre boîte de messagerie. Si Vous êtes destinataire d'un tel message, Nordnet Vous adressera un Courrier électronique d'alerte virus Vous en avertissant.

Vous pouvez néanmoins demander à bénéficier, à vos risques et périls, d'un acheminement des Courriers électroniques détectés comme suspect en contactant Nordnet. Le cas échéant, les messages suspects ne seront accessibles qu'après prise en compte de votre demande. Vous êtes informé que ce service est à même d'identifier les virus connus et correspondant à la liste de l'antivirus de messagerie.

3.10.2 - L'anti spam de messagerie

Si le système anti spam de Nordnet considère l'un des Courriers électroniques que Vous avez reçus comme pouvant être un spam, un « tag » sera ajouté à l'objet du message afin que vous puissiez l'identifier : à titre d'exemple : :-)(ou :-((.

Vous pouvez paramétrer votre logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'en-tête soient placés dans un dossier spécial.

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un Courrier électronique « légitime » ne figure pas parmi les Courriers électroniques marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

3.11 Connexion Internet bas-débit « Nomade »

En plus de la connexion WifiMAX, NordNet peut Vous fournir un accès à Internet via une connexion bas débit (56 kb/s maximum en réception) utilisable en France métropolitaine si Vous disposez d'une ligne téléphonique recourant à la technologie RTC (réseau téléphonique commuté) et d'un modem bas débit 56 kb/s différent du modem fourni par NordNet au titre du Service.

L'utilisation de cette connexion bas débit ne fera pas l'objet de facturation supplémentaire par NordNet, mais Vous devrez supporter le coût de la communication téléphonique dont le prix peut varier selon votre opérateur téléphonique.

4 – OPTIONS: ANTIVIRUS SECURITOO INTEGRAL – GIGA BOITE – INSTALLATION DU KIT WIFIMAX PAR UN PARTENAIRE DE NORDNET

4.1 – Logiciels de protection proposés en Option

Afin de protéger Votre micro-ordinateur et non pas uniquement votre messagerie, Nordnet vous propose de s'abonner à l'Option Antivirus Securitoo Intégral aux conditions, détails, modalités de souscription et tarifs précisés dans le cadre de la présentation de l'Option sur le Site Nordnet.

Vous pouvez paramétrer cet antivirus et vérifier également le contenu des fichiers téléchargés. Les Conditions Particulières « Produits de Sécurité » sont applicables à cette Option.

4.2 Option Giga Boîte

Cette Option Vous permet de porter l'espace de stockage mis à votre disposition par Nordnet dans le cadre du Service « Votre messagerie » à un (1) Gigaoctet. Cette Option est proposée aux tarifs et conditions disponibles sur demande auprès de Nordnet.

4.3 Installation du Kit Wifimax par un partenaire de Nordnet.

Dans le cadre de son offre Wifimax, Nordnet vous offre la possibilité de bénéficier de l'installation de votre Kit Wifimax par un partenaire antenniste de Nordnet dans le cadre du forfait ci-dessous :

Le forfait standard d'installation comprend :

- le déplacement de l'antenniste
- la fourniture de certaines fixations
- le test de réception
- l'installation et le pointage de l'antenne
- un câble de 20 mètres
- la mise en service et le contrôle du fonctionnement sur l'un de vos appareils.

Cette installation est garantie 1 an (fixation, pointage, hors événement climatique et intervention d'un tiers).

Le tarif et les modalités d'intervention sont précisés sur le site de Nordnet et au Bon de Commande ainsi que sur demande auprès de Nordnet.

Toute prestation supplémentaire au forfait standard d'installation sera à votre charge sur présentation préalable d'un devis par le Prestataire Antenniste. La relation contractuelle sera, pour la(les) prestation(s) supplémentaire(s), établie entre vous et l'antenniste et n'engagera pas la responsabilité de Nordnet.

5 – MIGRATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

5.1 La migration vers une Offre d'abonnement Internet WIFIMAX différente de celle que vous avez souscrite.

La migration est qualifiée d'ascendante lorsque Vous demandez à migrer vers une Offre dont le tarif est supérieur à l'Offre que Vous avez.

A l'inverse, la migration est qualifiée de descendante lorsque Vous demandez à migrer vers une Offre dont le tarif est inférieur ou égal à l'Offre que Vous avez.

La migration sera réalisée sans frais lorsque votre demande correspond à une demande de migration ascendante. La migration Vous sera facturée trente euros (30 €) lorsque votre demande correspond à une demande de migration descendante.

Les frais de migration seront prélevés lors de la première facturation de votre nouvelle Offre.

La migration prend effet le mois suivant votre demande. La facturation de la nouvelle Offre se fera dès la prise d'effet de celle-ci. Si Nordnet Vous doit des sommes en raison d'une migration descendante, Nordnet déduira ces sommes de celles dues au titre de la période postérieure à la migration.

Les caractéristiques, tarifs et conditions applicables aux autres offres WIFIMAX sont disponibles sur le Site NordNet, ou sur simple demande auprès des services de Nordnet. Ils seront applicables à compter de la migration effective vers votre nouvelle offre. Nordnet attire votre attention sur le fait que la demande de migration est sans incidence sur les Options auxquelles Vous avez souscrit lesquelles demeurent donc en vigueur, sous réserve qu'elles soient accessibles dans le cadre de la nouvelle Offre.

5.2 La migration vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet fournie par Nordnet via une technologie différente du WIFIMAX.

Vous pouvez demander à migrer vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet de **Nordnet via une technologie différente du WIFIMAX** sous réserve du respect des conditions d'éligibilité telle que spécifiées au sein des conditions et détail de l'offre.

Le cas échéant, si la durée d'engagement à laquelle Vous êtes lié dans le cadre de l'Offre dont Vous disposez n'est pas échue au jour de votre demande de migration, alors Vous pouvez choisir l'une des options suivantes :

- Votre Contrat sera résilié dans les conditions visées à l'article 9.1 « Résiliation sans faute à votre initiative » et Vous devrez notamment, le cas échéant, Vous acquitter des sommes dues au titre de l'article L.121-84-6 du Code de la consommation. La demande de migration vaudra alors demande de résiliation du Contrat d'abonnement au Service WIFIMAX.
- votre contrat sera résilié mais avec la poursuite, dans le cadre de votre abonnement à la nouvelle Offre, de la durée d'engagement liée à votre Contrat d'abonnement au Service WIFIMAX.

Nous Vous invitons donc à sauvegarder vos données au plus tard la veille du jour de la migration de votre abonnement.

Les éventuelles Options auxquelles Vous aurez souscrit dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service WIFIMAX seront résiliées. Par conséquent, Vous ne pourrez pas conserver le numéro de téléphone attribué dans le cadre de l'Option Téléphone.

Il Vous appartiendra donc de préciser sur le bon de migration les éventuelles Options dont Vous souhaitez bénéficier dans le cadre de votre Offre Internet ADSL.

Nordnet Vous permet de conserver sans frais l'adresse de messagerie électronique (Adresse principale) fournie dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service WIFIMAX.

Cependant, Nordnet attire votre attention sur le fait que la migration vers une Offre Internet utilisant une technique différente entraîne la création de nouveaux identifiants et d'une nouvelle adresse de messagerie électronique, qui remplace la précédente au sein de votre Espace Abonné et devient, par défaut, l'Adresse principale de communication entre Vous et Nordnet.

Enfin, il Vous appartiendra de renvoyer à Nordnet le Matériel mis à disposition dans les conditions définies au sein des présentes, sauf si Vous l'avez acquis.

En cas de migration vers une Offre Internet ADSL, la migration sera réalisée sans frais de migration si la période d'engagement liée à votre Contrat d'abonnement au Service WIFIMAX était achevée au jour de votre demande de migration ou si les frais liés à la rupture anticipée de votre période d'engagement ont été acquittés.

A défaut, outre les frais liés à la période d'engagement, la migration Vous sera facturée trente euros (30€).

De plus, dans tous les cas, Vous devrez également Vous acquitter des frais de résiliation, dont les montants sont les suivants :

- 99 euros TTC en cas de résiliation pendant les 24 premiers mois du Contrat,
- 49 euros TTC en cas de résiliation pendant la période courant du début du 25^{ème} mois jusqu'à la fin du 36^{ème} mois du Contrat.

Les éventuels frais de migration seront prélevés lors de la première facturation de votre nouvelle Offre.

Sauf indication contraire, la migration et la facturation sont effectuées au premier jour ouvré du mois suivant la réception de votre demande.

6 – TARIFS ET PAIEMENT

6.1 Tarifs

Les tarifs sont consultables sur le Site Nordnet.

Pour toute nouvelle Commande, des frais de dossier dont le montant sera précisé sur le Site Nordnet ou dans le cadre du processus d'abonnement, être facturés par Nordnet. Ces frais ne comprennent pas les frais liés à l'installation de votre Matériel.

Indépendamment de toute promotion, ces frais de dossier Vous seront systématiquement facturés si, dans les 24 mois précédents votre Commande, Vous avez résilié un précédent abonnement à un Service WIFIMAX de Nordnet pour la même adresse que celle communiquée pour ce nouvel abonnement.

6.2 Modalités de facturation et de règlement

Votre premier mois d'abonnement facturé au prorata temporis, (jusqu'au dernier jour de ce premier mois) à compter de la première des deux dates suivantes :

- la date de mise en service de la connexion par le Client, ou
- la date de validation de votre souscription au Service par Nordnet auquel s'ajoutent quinze (15) jours.

Sera facturé cumulativement avec votre 2^{ème} mois d'abonnement.

Le Service et les éventuelles Options proposés par Nordnet sont facturés mensuellement et d'avance, sauf le cas particulier des coûts de mise en relation et des éventuels consommations hors forfait dans le cadre de l'Option Téléphonie par Internet, lesquels seront facturés le premier jour ouvré du mois suivant le mois au cours duquel ils ont été enregistrés.

Par exception, si le montant des communications hors forfait excède 50 euros au cours d'un mois, Nordnet se réserve la possibilité de bloquer la faculté de passer des communications hors forfait jusqu'au mois suivant. Vous avez cependant la possibilité de réactiver la faculté de passer des communications hors forfait sous réserve du paiement immédiat du montant hors forfait déjà consommé.

Nordnet précise qu'elle ne dispose pas des outils lui permettant de suivre en direct la consommation faite par le Client de l'Option Téléphonie par Internet et que ces informations lui sont transmises par son partenaire Keyyo. Par conséquent, le montant des communications

hors forfait du Client peut dépasser le seuil de 50 euros avant que Nordnet en soit informée et puisse ainsi bloquer la faculté du Client de passer des communications hors forfait. En outre, le montant des communications hors forfait annoncé par Nordnet lors du blocage Vous est indiqué sous réserve des informations qui pourraient ensuite être communiquées à Nordnet par son partenaire postérieurement à la notification.

Si Vous ne souhaitez pas que ces restrictions Vous soient appliquées, Nordnet Vous invite à en faire la demande auprès de ses services pour étudier la solution qui pourrait être mise en place.

A défaut de contestation de la facture dans l'année qui suit sa réception, Nordnet considérera que Vous avez accepté ladite facture.

7 - RESPONSABILITE

En complément des Conditions Générales, il est précisé que Nordnet n'est pas responsable des interruptions du Service, des restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau, des variations de qualité du Service qui résulteraient du fait d'une action ou d'une omission d'un tiers au Contrat, et qui serait totalement indépendante de la volonté de Nordnet.

De même, le Service faisant appel à une technologie spécifique, des interférences ou perturbations peuvent intervenir, y compris du fait de la configuration de l'environnement de votre domicile ou des conditions météorologiques, mais également du fait d'autres signaux hertziens pouvant venir perturber le signal WIFIMAX.

Par ailleurs, Nordnet n'est pas responsable du réseau interne du client, des branchements, paramétrages et logiciels ou des installations de matériel complémentaire.

En outre, Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. La protection de vos installations contre tous types d'intrusions est à votre charge.

En outre, Nordnet ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place d'une Antenne et du Wi-Fi (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus) et du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de service liée auxdits inconvénients.

8 - DUREE DU CONTRAT

8.1 Durée du Contrat relatif au Service d'accès à Internet

Le Contrat est conclu pour une durée de onze (11) mois plus le mois en cours au jour de la réception par Nordnet de votre Commande complète et valide pour les Offres Forfait Internet WIFIMAX et WIFIMAX+, ou pour une durée de vingt-trois (23) mois, plus le mois en cours au jour de la réception par NordNet de votre Commande complète et valide si Vous opter pour une Offre « Pack ».

A l'échéance du Contrat, ce dernier sera tacitement renouvelé de mois en mois sauf souscription éventuelle d'une opération spécifique.

Le Contrat peut être résilié à tout moment dans les conditions définies à l'article 9 « Résiliation ».

8.2 Option Securitoo Intégral.

La durée de souscription de l'Option est d'une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de la Commande reconductible tacitement par périodes successives d'un mois, sauf résiliation dans les conditions visées au sein des Conditions Générales.

La résiliation de l'option n'entraîne pas la résiliation du Service. A l'inverse la résiliation du Service entraîne la résiliation de l'Option.

9 - RESILIATION

9.1 - Résiliation sans faute à votre initiative

En cas de résiliation avant le terme de votre engagement, le paiement des sommes restant dues au titre des mois d'abonnement à venir et/ou restant à courir au titre de l'abonnement souscrit, au jour de la résiliation effective du Contrat, devra être acquitté en une fois (hors le cas particulier de certaine migration cf article 5.2).

Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation mais est dû en contrepartie de votre souscription à un contrat à durée déterminée, non respecté jusqu'à son terme.

En outre, des frais de résiliation Vous seront facturés, dont les montants sont les suivants :

- 99 euros TTC en cas de résiliation pendant les 24 premiers mois du Contrat,
- 49 euros TTC en cas de résiliation pendant la période courant du début du 25^{ème} mois jusqu'à la fin du 36^{ème} mois du Contrat.

9.2 - Résiliation pour motif légitime du Client

Pour les motifs légitimes ci-après exposés, la résiliation anticipée du Contrat ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnité par le Client.

Le cas échéant, la résiliation devra être demandée dans les conditions visées à l'article 19.2 « Résiliation pour motif légitime du Client » des Conditions Générales et sous réserve de la production de tout justificatif utile faisant état du motif invoqué (ex : copie du procès-verbal du syndicat de copropriété, attestation sur l'honneur du propriétaire de votre immeuble indiquant son refus, etc.).

a) Résiliation en cas d'absence d'Eligibilité effective

Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel si vous le recevez directement ou via un tiers désigné par vous ou de l'installation si vous y faites procéder par Nordnet. Votre installation WIFIMAX ne fonctionne pas, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Vous devez être situé dans une Zone de couverture du Service,
- Votre installation doit être conforme aux exigences techniques,
- le dysfonctionnement ne doit pas être lié à un défaut, une panne ou une mauvaise installation ou à un mauvais pointage de votre équipement (micro-ordinateur, etc.) ou du Matériel mis à votre disposition par Nordnet (dans ce cas, le Matériel sera échangé dans les conditions prévues à l'article 12.2.3 des Conditions Générales),

Nordnet pourra effectuer tout diagnostic à distance et décider de dépêcher sur place un technicien, expert et/ou antenniste pour confirmer son diagnostic et qu'aucun signal ne peut être obtenu. Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclut à une erreur/faute de votre part, Nordnet Vous facturera la somme de 300 euros HT (358,80 euros TTC) au titre de cette prestation de vérification.

b) Déménagement

Vous pourrez demander à bénéficier de l'Offre à votre nouvelle adresse sous réserve d'Eligibilité au Service et de la présence ou de l'installation d'une Antenne.

En cas de déménagement dans une zone éligible à une technologie différente proposée par Nordnet, Vous pouvez soit conserver votre Offre actuelle, soit demander à migrer vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par une technologie proposée par Nordnet comme indiqué à l'article 5 « Migration à l'initiative du Client ».

c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de l'Antenne

Si malgré vos vérifications préalables à la Commande ou à la nouvelle installation en cas de déménagement, il est impossible d'installer l'Antenne en raison d'obstacles juridiques (interdiction du propriétaire de l'immeuble, du syndicat de copropriété, site classé, etc.), Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel par vous ou par un tiers désigné par vous ou à compter de l'installation si vous y faites procéder par Nordnet ou de la notification de votre déménagement.

d) Motifs légitimes particuliers

Nordnet Vous remboursera les sommes qu'elle Vous aura facturées et que Vous aurez payées au titre du Service, si Vous résiliez le Contrat dans l'un des cas suivants :

- lorsqu'un obstacle empêche localement votre habitation de bénéficier d'une vue suffisamment dégagée nécessaire à la réception des signaux de communications électroniques transmis ;
- lorsque la proximité d'une source électromagnétique puissante empêche la réception de signaux de communications électroniques transmis ;
- lorsqu'en vertu de l'application particulière de règles d'urbanisme définies localement ou dans le code de l'urbanisme l'installation de l'Antenne chez Vous est impossible.

Cette résiliation devra intervenir dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel par vous ou par un tiers désigné par vous ou à compter de l'installation si vous y faites procéder par Nordnet. Nordnet se réserve le droit de vérifier la réalité du motif allégué sur pièces ou sur place notamment en dépêchant éventuellement sur place un technicien, expert et/ou antenniste. Si le technicien, expert et/ou antenniste conclut que le motif allégué n'est pas avéré, Nordnet pourra Vous facturer la somme de 300 euros HT (358,80 euros TTC) au titre de la prestation de vérification-expertise.

10 – OPTIONS LORS DE LA CESSATION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 44-1 du Code des postes et des communications électroniques, dans l'hypothèse où Vous changez de fournisseur d'accès à Internet, Nordnet Vous offre la possibilité de continuer, pour une durée de six (6) mois à compter de la résiliation, à avoir accès gratuitement (hors coût lié à votre nouvelle connexion à Internet) aux courriers électroniques reçus sur l'adresse électronique que Nordnet Vous avait attribuée dans le cadre du Service.

Vous devez en faire la demande expresse au Service Client au moment de la résiliation de votre abonnement.

A l'issue de ces six (6) mois, votre/vos adresse(s) électronique(s) sera(ont) bloquée(s), Vous n'aurez plus accès au service « Votre messagerie » ni « MobileMail » et les messages que Vous n'aurez pas sauvegardés sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe seront supprimés.

Annexe 1
Grille tarifaire Téléphone par Internet

Détail des destinations et des tarifs inclus dans le forfait selon l'Offre choisie

Rappel :

Téléphone par Internet:

- « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » : communication illimitée incluse dans un forfait vers les fixes de France métropolitaine (Corse incluse) de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros spéciaux, numéros surtaxés de type 08 et numéros courts),
- « Illimité vers les Fixes et Mobiles de France et 50 destinations » : communication illimitée comme indiqué au sein du forfait « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine » et communication illimitée vers les fixes de l'étranger (43 destinations) et les mobiles de France métropolitaine et de l'étranger (7 destinations) :
 - Fixes : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Grèce, Hong-Kong, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Macao, Macédoine, Malaisie, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Rép. Tchèque, Royaume-Uni, Singapour.
 - Mobiles : Canada, Chine, Etats-Unis, Hong-Kong, Macao, Malaisie, Singapour.

Détail des destinations et des tarifs hors forfaits (en euros TTC)

CR = Coût de mise en relation
CC = Coût des communications

	FIXES	MOBILES
	CR = 0,11 € CC = 0,039 € / min	CR : 0,16 € CC : 0.16 € /min
France	Inclus dans le forfait « Illimité vers les Fixes de France Métropolitaine »	Inclus dans le forfait « Illimité vers les Fixes et Mobiles de France et 50 destinations »
Vers DOM/TOM (Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Saint Pierre et Miquelon)	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min	CR : 0,24 € CC : 0.48 € /min
Vers autres DOM/TOM (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min
Vers Europe Proche (Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, îles Canaries, île de Guernesey, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse)	CR : 0,11 € CC : 0.07 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.305 € /min
Vers Europe (Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République	CR : 0,11 € CC : 0.28 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.502 €

Tchèque, Estonie, Gibraltar, Hongrie, Iles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Russie, Saint-Martin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine et Yougoslavie)		/min
Vers Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)	CR : 0,11 € CC : 0.28 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.359 € /min
Vers Afrique (Afrique du Sud, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République d'Afrique Centrale, Rwanda Sainte Hélène, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe)	CR : 0,11 € CC : 0.62 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.842 € /min
Vers Amérique du Nord (États-Unis, Canada, Alaska)	CR : 0,11 € CC : 0.07 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.07 € /min
Vers Amérique Centrale (Anguilla, Antigua, Antilles des Pays-Bas, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Costa Rica, Cuba (uniquement mobile), El Salvador, grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Iles Caïman, Iles Cocos, Iles Falkland, Iles Turks et Caïcos, Iles Vierges, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Sainte Lucie, Saint Vincent, Trinité et Tobago)	CR : 0,11 € CC : 0.69 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.912 € /min
Vers Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane, Ile de Pâques, Pérou, Paraguay, Saint Kits et Nevis, Suriname Uruguay, Venezuela)	CR : 0,11 € CC : 0.44 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.662 € /min
Vers Asie (Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Chypre, Corée, Émirats Arabes Unis, Géorgie, Hong Kong, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar Burma, Népal, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, République Démocratique Lao, République du Yémen, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taiwan, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Ouzbékistan, Vietnam)	CR : 0,11 € CC : 0.74 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.962 € /min
Vers Océanie (Australie, Guam, Hawaii, Iles Chatham, Iles Christmas, Iles Cook, Iles Fidji, Ile Marianas, Ile Marshall, Ile Niue, Ile Rodriguez, Iles Tonga, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nouvelle Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Tokelau, Timor, Tuvalu, Vanuatu)	CR : 0,11 € CC : 0.74 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.962 € /min
Vers le reste du monde 1 (Cuba (uniquement le fixe), Groenland, Guinée Bissau, Ile de Jersey, Ile de l'Ascension, Wallis et Futuna fixe)	CR : 0,11 € CC : 0.825 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.825 € /min
Vers le reste du monde 2	CR : 0,11 €	CR : 0,11 €

(Antarctique, Iles Diego Garcia, Ile Midway, Ile de Norfolk, CC : 2.87 € /min CC : 2.87 € /min
Iles Salomon, Sao Tomé et Principe, Ile Wake)

Numéros spéciaux		
Le coût d'une communication est égal à l'addition du Coût de mise en relation (ci-après « CR ») qui est facturé lors de chaque communication quelque soit sa durée, et du Coût des communications («ci-après CC ») déterminé en fonction du temps de la communication.		
Numéro commençant par	CR en EURO TTC	CC à la minute en Euro TTC
118710 / 118713	0,02 €	0 €
118612 / 118833	1,04 €	0,23 €
118075 / 118218 / 118222 118712 / 118888 / 3205	1,46 €	0,23 €
118711	0,79 €	0,23 €
118000 / 118006 / 118007 118008 / 118018 / 118318 / 3278	1,35 €	0,34 €
118700 / 3212 / 3257	3,03 €	0 €
0800 / 0805 / 080521 / 08088 0808800 / 0808808 / 0809 / 30 31 / 3208 / 3220 / 3224 / 3253 3604 / 3636	0,02 €	0 €
0801 / 0810 / 0811 / 081112/ 10 3217 / 3221 / 3238 / 3240 / 3252 3292 / 3610 / 3646 / 3676 / 3901 3906 / 3929 / 3930 / 3932 / 3934 3935 / 3955 / 3960 / 3966 / 3970 3972 / 3975 / 3977 / 3990 / 3994 083606 / 0860	0,08 €	0,03 €
0802 / 3215 / 3223 / 3233 / 3611 3678 / 0820 / 082041 / 0821	0,11 €	0,12 €
3222 / 3690 / 082020 / 082021 082022 / 082110	0,11 €	0,09 €
3949	0,13 €	0 €

33803 / 3299 / 3605 / 3637 / 3989 0825 / 082563 / 0826	0,11 €	0,15 €
3203 / 3234 / 3602 / 3603 / 3922 089064 / 089070	0 €	0,11 €
3204 / 3225 / 3235 / 3241 / 3258 3260 / 3273 / 3295 / 3607 / 3608 3619 / 3624 / 3631 / 3639 / 3670 3912 / 3924 / 3936 / 3939 / 3944 3959 / 3995 / 0890	0 €	0,15 €
3210 / 3634 / 3686 / 3910 / 0891	0 €	0,22 €
3211 / 3213 / 3216 / 3226 / 3228 3229 / 3230 / 3231 / 3232 / 3236 3237 / 3239 / 3242 / 3244 / 3245 3246 / 3256 / 3262 / 3265 / 3266 3272 / 3280 / 3282 / 3296 / 3298 3601 / 3606 / 3620 / 3635 / 3650 3654 / 3662 / 3663 / 3666 / 3667 3672 / 3900 / 3907 / 3909 / 3915 3920 / 3933 / 3937 / 3938 / 3940 3945 / 3950 / 3969 / 3987 / 3993 0892	0 €	0,34 €
0893	0 €	0,75 €
3243 / 3270 / 3275 / 3281 / 3626 3632 / 3660 / 3680 / 3699 / 3980 0897	0,59 €	0 €
0898	1,15 €	0 €
3200 / 3201 / 3202 / 3206 /	1,35 €	0,34 €

3207		
3209 / 3214 / 3250 / 3255 /		
3263		
3264 / 3268 / 3269 / 3271 /		
3274		
3277 / 3284 / 3286 / 3288 /		
3294		
3600 / 3627 / 3630 / 3633 /		
3638		
3640 / 3665 / 3669 / 3698 /		
3999		
0899		

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

2. DEFINITIONS

3. DESCRIPTION DE L'OFFRE

3.1 Conditions de souscription

3.2 Principes généraux

3.3 Débit et volume de données échangées

3.4 Accès au Service

3.5 Matériel

3.6 Téléphonie par Internet

3.6.1 Présentation

3.6.2 La ligne téléphonique IP

3.6.3 Utilisation du Service de Téléphonie IP

3.6.4 Qualité de la communication

3.6.5 Réception de vos messages vocaux

3.6.7 Portabilité

3.7 Utilisation conforme du Service

3.8 Contrôle Parental

3.9 Courrier électronique

3.9.1 - Adresses électroniques

3.9.2 - Consultation de votre courrier électronique

3.9.3 - Acheminement des Courriers électroniques

3.9.4 - Stockage des Courriers électroniques

3.10 Services associés de protection de la messagerie

3.10.1 - L'antivirus de messagerie

3.10.2 - L'anti spam de messagerie

3.11 Connexion Internet bas-débit « Nomade »

4 – OPTIONS : ANTIVIRUS SECURITOO INTEGRAL –GIGA BOITE

4.1 Logiciels de protection proposés en Option

4.2 Option Giga Boîte

5 – MIGRATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

5.2 La migration vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet fournie par Nordnet via une technologie différente du WIFIMAX.

5.1 La migration vers une Offre d'abonnement Internet WIFIMAX différente de celle que vous avez souscrite.

5.3 Les frais de migration et la facturation

6 – TARIFS ET PAIEMENT

6.1 Tarifs

6.2 Modalités de facturation et de règlement

7 - RESPONSABILITE

8 - DUREE DU CONTRAT

8.1 Durée du Contrat relatif au Service d'accès à Internet

8.2 Option Securitoo Intégral

9 - RESILIATION

9.1 - Résiliation sans faute à votre initiative

9.2 - Résiliation pour motif légitime du Client

- a) Résiliation en cas d'absence d'Eligibilité effective
- b) Déménagement
- c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de l'Antenne
- d) Motifs légitimes particuliers

10 – OPTIONS LORS DE LA CESSATION DU CONTRAT